

## **EXTRAIT REGLEMENT INTERNE**

- Tout joueur membre, utilisant les installations du club se doit d'être licencié FFT pour l'année en cours
- L'accès au cours couverts ou extérieurs est réservé aux membres du club à jour de leur cotisation ou aux joueurs acquittant un droit de location
- Les membres ont la possibilité d'inviter un joueur extérieur en acquittant le droit « invité » auprès du secrétariat
  
- Il est formellement interdit de :
  - Utiliser le nom d'un autre adhérent pour ses réservations
  - Jouer avec des personnes extérieures en utilisant le nom d'un autre adhérent pour éviter de payer le coût d'une invitation
  
- En cas d'infraction notamment dans les cas ci-dessus, le contrevenant se verra signifier :
  1. Un avertissement à ne pas transgresser les règles
  2. En cas de récidive, l'adhérent se verra privé de ses droits de réservation (blocage informatique) sans préavis et pendant 1 mois
  3. Si nouvelle récidive, l'adhérent sera suspendu de réservation pour la saison complète sans remboursement de la cotisation
  
- Pour pouvoir réserver avec un « invité », contacter le secrétariat au 03/83/40/50/32 ou acheter un carnet de ticket auprès du secrétariat
  
- Toute cotisation payée au club permet à celui-ci d'assurer ses engagements pour la saison.  
La cotisation reste acquise au club sauf cas de force majeure (déménagement)  
En cas de maladie ou blessure, un avoir à valoir sur la saison suivante pourra être délivré.

**Votre signature en bas de ce document vaut connaissance et acceptation des conditions**

Signature :